



PROJET DÉPARTEMENTAL POUR
**DES POLITIQUES
SOCIO-ÉDUCATIVES
CONCERTÉES**
2025-2030



SOMMAIRE

03

Territoires Éducatifs 09,
qu'est-ce que c'est ?

04

Territoires Educatifs 09,
ce qu'en disent les partenaires en 2025

08

Texte de référence socle

11

Cadre conceptuel

12

Chiffres clés

13

Engagements

14

Orientations, priorités
et déclinaisons

18

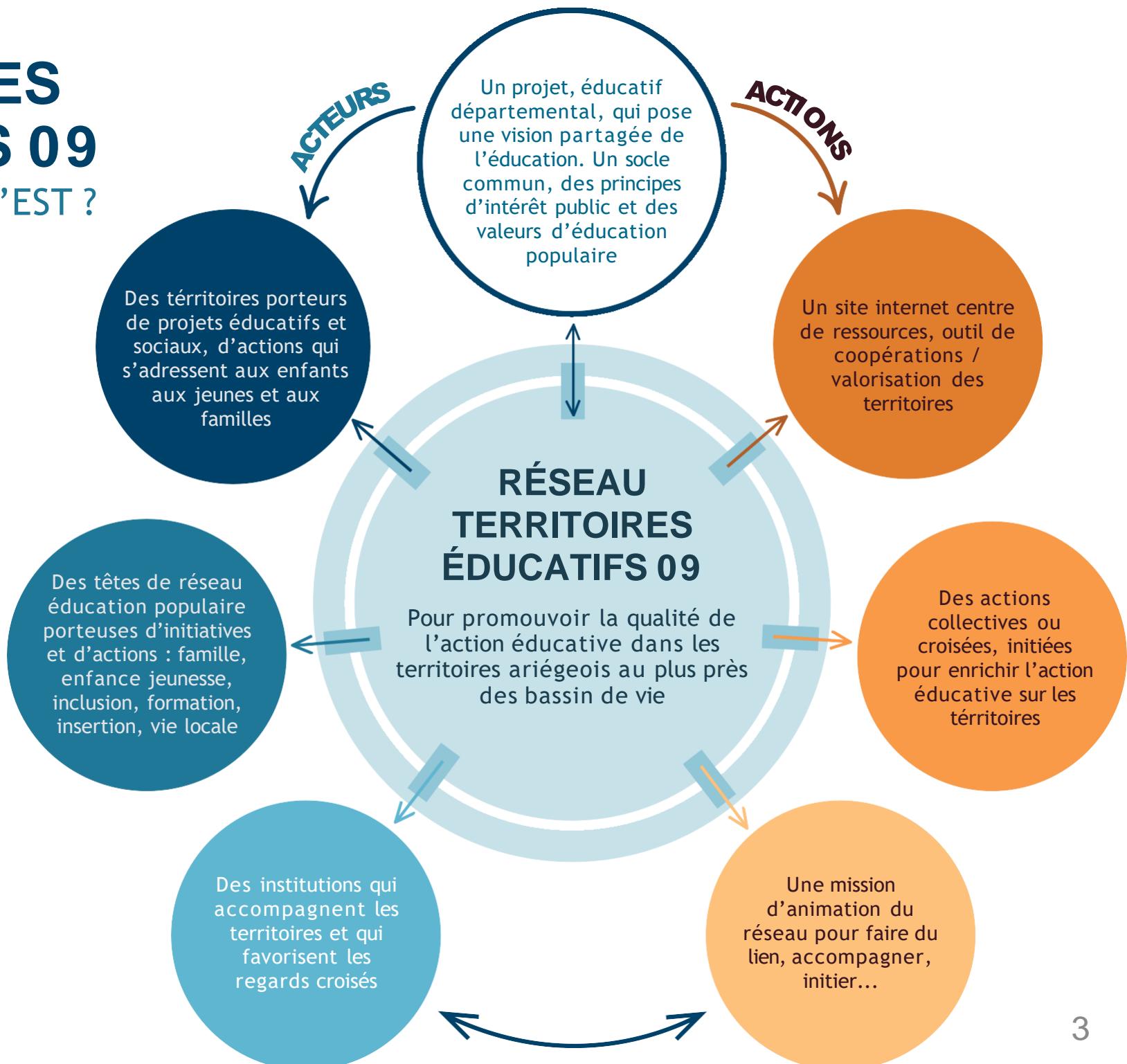
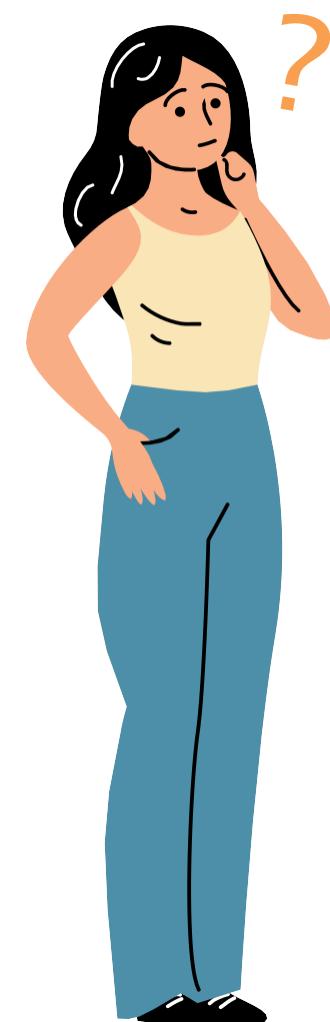
Gouvernance

23

Charte d'adhésion

TERRITOIRES ÉDUCATIFS 09

QU'EST-CE QUE C'EST ?



CE QU'EN DISENT LES PARTENAIRES EN 2025



LES INSTITUTIONS

L'ÉTAT

“ Ce projet départemental des politiques éducatives concertées incarne notre volonté commune de promouvoir l'égalité des chances et l'épanouissement de chaque enfant en matière d'éducation. La réussite de ce Projet repose sur une coordination harmonieuse entre tous les acteurs, quels qu'ils soient. Par ce fait, nous garantissons que chaque voix est entendue et chaque action valorisée, dans un esprit de respect mutuel et d'inclusion. L'État s'engage dans cette direction avec le souhait de garantir une synergie constante entre tous les signataires, afin de concrétiser ensemble cette ambition collective. ”

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

“ Dans un monde en constante mutation, où les aspirations de la jeunesse évoluent et se diversifient, notre responsabilité collective est plus que jamais engagée. Le Conseil départemental, acteur de proximité et garant de la solidarité territoriale, place la jeunesse au cœur de ses priorités. Convaincu que l'avenir d'un territoire se construit avec et pour ses jeunes, la collectivité déploie une politique ambitieuse, transversale et concertée en leur faveur. Offrir à chaque jeune la possibilité de s'épanouir, de trouver sa place et de construire son avenir est un devoir partagé. Le projet départemental des politiques éducatives concertées illustre cette volonté commune. Il repose sur une conviction forte : quel que soit le milieu social, le territoire ou l'histoire personnelle, chaque jeune doit avoir accès aux mêmes chances, aux mêmes opportunités d'apprendre, de grandir et de s'affirmer. Cette démarche est le fruit d'une coopération sincère et durable entre les collectivités, les organismes sociaux, les acteurs éducatifs et tous ceux qui, au quotidien, accompagnent la jeunesse. Ensemble, nous devons bâtir un cadre commun, exigeant, innovant et ambitieux, fondé sur le respect, l'inclusion et la continuité éducative. Ce projet ne se limite pas à un cadre technique ou réglementaire : il porte une ambition collective, celle d'une éducation accessible à tous, inclusive et attentive aux enjeux écoresponsables. Dans notre territoire, cette dynamique s'exprime aussi dans une attention particulière portée aux publics les plus isolés, pour que personne ne reste au bord du chemin. Continuons ensemble à porter haut cette ambition, pour que chaque voix soit entendue et chaque initiative valorisée. ”

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

“ Le projet départemental des politiques éducatives concertées est une force pour le territoire ariégeois. Il s'inscrit dans l'ambition de la branche famille de renforcer le soutien au fonctionnement mais aussi au développement d'une offre éducative de qualité pour les enfants et les adolescents sur les temps péri et extrascolaires. Les différents dispositifs et actions accompagnés visent également l'épanouissement, la socialisation et la prise d'autonomie des enfants et des jeunes en favorisant la mixité sociale et l'inclusion. Cette politique s'inscrit dans un cadre de référence commun et partenarial, au service d'une stratégie de continuité éducative, et s'articule avec les dispositifs contractuels territoriaux : volets jeunesse des schémas départementaux des services aux familles (Sdsf), des conventions territoriales globales (Ctg), des projets éducatifs territoriaux (Pedt) et des contractualisations du Conseil départemental et de la MSA, en tenant compte de la dimension écoresponsable des projets et des actions soutenues. ”

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

“ La Mutualité Sociale Agricole s'engage dans le projet départemental des politiques éducatives concertées à l'échelle des territoires, au plus près des familles et des acteurs locaux. Cette approche permet de coordonner les acteurs, de mobiliser les ressources locales au service de parcours éducatifs cohérents et continus. Elle s'inscrit plus globalement dans le cadre des politiques partenariales auxquelles nous collaborons sur le département et au niveau des collectivités. ”

En favorisant une action concertée, La MSA souhaite contribuer au renforcement de la prévention, à la réduction des inégalités d'accès aux actions éducatives et à la création d'environnements favorables au développement et au bien-être des enfants et des jeunes. Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique partenariale visant à faire du territoire un levier éducatif partagé et durable. ”

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS DE L'ARIÈGE

“

UN ENGAGEMENT RENFORCÉ POUR L'ÉDUCATION EN ARIÈGE

En s'engageant dans le réseau départemental « Territoires Educatifs 09 » au travers notamment du projet départemental pour des politiques socio-éducatives concertées, l'Association des Maires et des Elus de l'Ariège, association à laquelle l'ensemble des communes ariégeoises sont adhérentes, souhaite, avec tous les élus territoriaux, promouvoir l'existence de politiques éducatives adaptées aux spécificités et aux besoins du territoire. L'Ariège, avec sa diversité géographique (zones rurales, de montagnes, semi-rurales et urbaines), exige des approches pédagogiques différencierées. Ces approches doivent répondre aux réalités locales, prendre en compte l'éloignement géographique, l'accès limité aux services publics et à l'offre culturelle, tout en faisant face aux défis de mixité sociale et d'inclusion. Construire une politique éducative pertinente, répondre aux exigences réglementaires et composer avec des contraintes financières est un exercice complexe mais fondamental pour tous les élus, des plus petits villages aux villes.



LE RÉSEAU "TERRITOIRES ÉDUCATIFS 09" : UN LEVIER ESSENTIEL

C'est dans ce contexte que l'AMEA s'inscrit pleinement dans le réseau départemental « Territoires Educatifs 09 », au travers du projet départemental pour des politiques socio-éducatives concertées. Cette démarche permet de promouvoir des politiques éducatives pensées et animées au plus près des bassins de vie et des populations. Le projet départemental et le réseau qui en découle constituent des outils précieux sur lesquels chaque élu peut s'appuyer pour développer ses propres actions. Ils offrent un cadre de concertation et de soutien avec l'ensemble des partenaires concernés, le tout en référence à des principes communs d'accessibilité pour tous les habitants, quelle que soit leur origine sociale et culturelle.

LE RÔLE CENTRAL DES ÉLUS ET LA VALORISATION DES RESSOURCES

Les élus doivent trouver dans ce réseau départemental un guide et un soutien facilitant leur tâche quotidienne. Cependant, ils sont également invités à en être des acteurs proactifs. Leur proximité avec les populations est essentielle pour enrichir cette dynamique collective. Ce projet départemental accorde une place prépondérante à chaque acteur de l'enfance et de la jeunesse, valorisant les ressources et les coopérations locales comme un véritable COMMUN. Il permet de partager des analyses, d'élaborer des perspectives dans le respect des identités de chacun, et de prendre en compte des problématiques diverses, de l'éducation des enfants à l'accompagnement à la parentalité, en passant par la formation qualifiante des professionnels et la participation citoyenne. L'éducation est non seulement un levier d'émancipation individuelle, mais aussi un moteur de cohésion sociale, indispensable à un développement territorial durable. L'Association des Maires et des Élus de l'Ariège s'engage résolument, aux côtés des autres partenaires, à les accompagner dans cette voie.

”

L' ARIÈGE, TERRITOIRE D'ÉDUCATION POPULAIRE

Discours prononcé par les associations d'éducation populaire têtes de réseau en Ariège,

“

La révision du projet départemental pour des politiques éducatives concertées a mis en récit l'histoire partenariale vécue au cours des quinze dernières années

Nous, associations d'éducation populaire, nous permettons de souligner ici l'importance de cette histoire, de notre histoire, avec des moments cruciaux que nous n'aurions pas traversés de la même manière sans cette dynamique et ce lien coopératif qui caractérise "Territoires Éducatifs 09". Chacune de nos organisations, chacune des institutions, chacun des partenaires, bref, chacun des membres du réseau a, durant cette période, été amené à une occasion ou à une autre, à témoigner de la qualité de notre coopération ariégeoise et de la force que cela représentait dans un contexte socio-économique déroutant. Les échanges qui ont prévalu dans cette phase de révision montrent à quel point le sujet n'est pas clos.

Les enjeux relevés lors des débats nous obligent à poursuivre la réflexion et à continuer d'innover, en élargissant encore notre réseau et en confirmant que s'associer est une force. Nos associations d'Éducation Populaire réaffirment ainsi leur volonté à œuvrer, avec les acteurs publics et ceux de terrains, en coopération, dans le cadre d'un partenariat horizontal.

En 2001, Kofi Annan déclarait : « La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat. » Montée des totalitarismes, des tentations antidémocratiques, des conflits internationaux, cristallisation des positions, échec des diplomatises, désastres humains... notre monde de 2024 ne semble pas suivre tous les jours la voie proposée par l'ancien secrétaire général des Nations Unies...

Dans ce contexte où la tentation d'un vote favorable à l'extrême droite se renforce, notre histoire, nos principes, nous engagent à donner plus de force sur les territoires, sur les bassins de vie, aux projets et actions qui renouent avec la solidarité collective, la rencontre éducative et culturelle entre les habitants, la recherche de ce qui nous réunit et non de ce qui nous divise. Nous voulons aller plus loin dans l'affirmation de notre responsabilité, dans l'accompagnement des initiatives qui créent du progrès humain afin d'éviter le retour à l'obscurantisme.

Nous nous engageons à être plus présents, collectivement, dans le pilotage de cette démarche Territoires Éducatifs, avec une gouvernance renouvelée

À notre niveau, concrètement, nous entendons redonner plus de force à la vie associative démocratique locale, aux collectifs locaux, à la créativité culturelle et solidaire des habitants pour faire territoires d'éducation populaire.

Pour cela nos travaux d'aujourd'hui entre fédérations et associations d'éducation populaire, ont montré la volonté d'agir selon nos compétences sur des enjeux ciblés et d'être plus à l'initiative collectivement pour construire, en dehors de logiques de marchandisation, un dialogue exigeant avec nos représentants élus et les institutions, sur ce qui fait société. Ce besoin d'éducation populaire n'est pas un archaïsme. Il reste d'une réelle actualité dans un monde en mutation. Il a par le passé été à plusieurs reprises vecteur de progrès social dont les fruits sont encore aujourd'hui présents. Cette fonction sociale doit être soutenue pour ce qu'elle est d'abord : un projet global qui part du terrain pour revenir au terrain.

Pour les années qui viennent, à nous, ensemble, au sein de la démarche « Territoires Éducatifs » qui nous réunit ici, d'en faire un levier puissant pour faire vivre des communs humanistes.

”

TEXTE DE RÉFÉRENCE SOCLE

Depuis 2010, un texte de référence constitue le socle du cadre commun que représente le projet départemental pour des politiques éducatives concertées. Il a été défini à partir de regards croisés de l'ensemble des partenaires qui continuent à le promouvoir aujourd'hui.

Ce socle général reste ancré au cœur de l'actualité, au fil des années. Il se décline par contre par des orientations et des engagements renouvelés.

Ce texte de référence est proposé aux territoires ariégeois comme base à l'inscription de leur politique éducative dans une démarche de progrès.



1. PARTENARIAT LOCAL

Chaque acteur éducatif contribue, dans le domaine qui lui est propre, à la réussite de l'enfant. Pour une action éducative renforcée, le partenariat est par conséquent déterminant et implique la rencontre, la coopération, la collaboration.



2. ACCESSIBILITÉ

L'action éducative doit d'abord viser les plus vulnérables, la mixité sociale et un égal accès pour toutes et tous aux pratiques éducatives. Elle doit privilégier :

- Des politiques tarifaires justes
- Les démarches d'aller vers
- La communication sur l'accès aux droits.



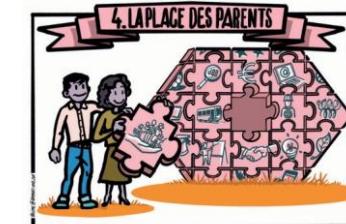
3. CONTINUITÉ EDUCATIVÉ

Si tous les acteurs sont différents, il est important qu'ils se reconnaissent les uns les autres dans leurs rôles éducatifs et qu'ils œuvrent en concertation, en cohérence et en complémentarité.



4. RELATIONS PARENTS/ENFANTS

La solidarité entre les acteurs éducatifs renforce et sécurise le parcours de l'enfant. Valoriser les compétences et les initiatives parentales, les relations parents/enfants/professionnels, consolide les projets locaux.

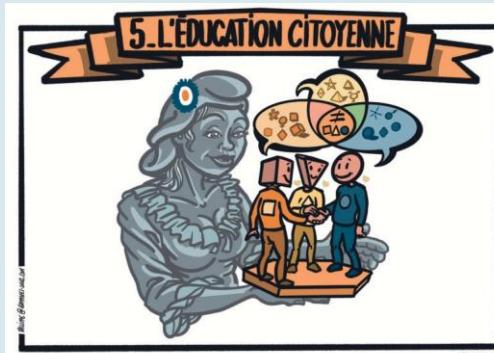


TEXTE DE RÉFÉRENCE SOCLE

5. L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

L'éducation à la citoyenneté est un préalable à toute autre forme d'éducation parce qu'elle procède d'une pédagogie du vivre ensemble:

respect des autres et de soi-même, apprentissage de la solidarité, de la tolérance et de l'engagement.



6. GESTION DES RESSOURCES

L'action éducative s'inscrit dans l'intérêt général, dans le moyen et le long terme, dans l'exigence qualitative. Elle nécessite une vision politique, une volonté affirmée et des moyens adaptés.



7. ADAPTATION ET INNOVATION

La société est en évolution constante, les territoires se doivent d'analyser les situations et d'accompagner le changement. La veille éducative, la formation initiale et continue, mais aussi l'expérimentation, sont des outils qui peuvent transcender la capacité des territoires à innover.



9. ÉVALUATION

De l'utopie à l'action, de l'action au progrès éducatif, l'évaluation est une manière de partager du sens, de comprendre le réel et dévaloriser l'utilité des projets éducatifs concertés



10. PROCESSUS DURABLE

Les projets éducatifs doivent aujourd'hui prendre en compte les transitions et transformations écologiques, sociales, démocratiques et économiques à l'œuvre. Le dialogue entre les générations s'impose.

8. COORDINATION ET PILOTAGE

Un projet éducatif et social est la clé de voute d'un projet de territoire. Cela suppose de renforcer les modes de pilotage, de coordination et de participation, du bassin de vie jusqu'aux échelons intercommunaux et départementaux. Cette conduite est nécessairement coconstruite entre les dynamiques associatives porteuses d'éducation populaire, les collectivités et les habitants.



CONTEXTE

OBJECTIFS

UN PROJET COMMUN :

Un cadre de référence, un socle commun qui pose des orientations politiques partagées en direction de l'enfance, de la jeunesse, des familles: le projet départemental pour des politiques socio-éducatives concertées qui vise la qualité éducative sur tous les territoires ariégeois.

LE PUBLIC CIBLÉ :

Un public de 0 à 30 ans, de l'accueil du jeune enfant, à l'articulation des temps scolaires et périscolaires, en passant par la prise en compte des jeunes dans toute leur diversité et dans toutes les problématiques qu'ils rencontrent.



GOUVERNANCE :

Une gouvernance partagée et efficiente qui s'appuie sur une assemblée plénière, un comité de coordination, des groupes de travail mobilisés sur la déclinaison des orientations en actions, ainsi que sur un forum annuel.

Des espaces et des temps de concertation basés sur l'autonomie, la circulation et le partage de l'information, la décision par consentement.

Des projets éducatifs locaux qui appartiennent à chaque territoire et qui se nourrissent des ressources départementales qu'offre le projet départemental pour des politiques éducatives concertées.

Une échelle territoriale pertinente qui ne s'arrête pas aux compétences administratives territoriales mais qui prenne en compte les échelles de proximité, la notion de bassin de vie, le territoire éducatif.

Des acteurs locaux, pris en compte dans leur diversité et dans leurs complémentarités, attachés à un principe de continuité éducative et qui œuvrent en concertation: élus, parents, enseignants animateurs, professionnels de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse, associations, enfants, jeunes.

2023- 2025

UNE PÉRIODE DE RÉVISION DU PROJET DÉPARTEMENTAL POUR RÉAFFIRMER LA NOTION DE BIEN COMMUN



Permettre l'émancipation, l'accès au savoir, à l'art, s'exercer à la citoyenneté, concrétiser les idées de justice, de solidarité, d'humanisme et surtout agir en coopération, en concertation, tel est l'enjeu des actions développées et soutenues dans le cadre du réseau partenarial "Territoires Éducatifs 09".

Une période de révision du projet départemental pour des politiques éducatives concertées a permis au réseau de revoir en profondeur son système de gouvernance.

Redéfinir la place de chacun, les limites, les mandats donnés, mais aussi aller vers davantage d'horizontalité pour une coconstruction des politiques éducatives, pour un croisement entre politiques publiques et initiatives des acteurs départementaux, pour que chacun puisse se sentir détenteur d'un « bien commun », à administrer en commun, étaient les finalités des travaux engagés.

De nouvelles modalités de fonctionnement pour ce projet 2025-2030 doivent par conséquent mieux prendre en compte les différentes composantes, tout en se basant sur la confiance et le respect des identités de chacun, des contraintes de chacun, des modalités de décision propres à chacune des organisations.

CHIFFRES-CLÉS



- 154 596 habitants
- 44 411 enfants et jeunes de 0 à 29 ans
- 326 communes
- 7 communautés de communes
- 1 communauté d'agglomération



DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

- 159 écoles primaires dans le public et 8 écoles primaires dans le privé.
- 14 collèges publics, 7 privés
- 4 lycées généraux publics, 1 privé
- 8 lycées professionnels publics dont 2 sections d'enseignement professionnel
- 1 antenne de l'Université Toulouse Jean-Jaurès



DES STRUCTURES ÉDUCATIVES ET SOCIALES IMPLANTÉES SUR LES 8 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- 36 structures petite enfance
- 82 accueils périscolaires
- 30 accueils extrascolaires
- 16 Accueils d'adolescents
- 20 actions jeunesse au travers de la PS jeunes
- 9 Lieux d'Accueil Enfants-Parents
- 61 centres d'accueil de séjours de mineurs

DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE TÊTES DE RÉSEAUX DYNAMIQUES

- 7 associations ou fédérations dont 5 implantées localement
- 312 associations ou structures locales fédérées
- 40000 personnes accueillies dans ces associations
- 685 bénévoles et partenaires de proximité mobilisés
- 350 salariés directs
- Une trentaine de projets, réseaux ou collectifs, animés ou coanimés à l'échelle départementale (service civique, Caminel, EAC, réseau colos, mobilités,...cf. annexe)

L'INFORMATION JEUNESSE

- Plus de 3000 jeunes accueillis par le réseau Information Jeunesse dont plus de 75% lors d'actions collectives.
- 11 thématiques développées par l'information jeunesse: de l'information à l'emploi en passant par la mobilité internationale, le logement, la santé, l'entrepreneuriat...

L'INSERTION DES JEUNES

- 1 mission locale départementale, 4 antennes, 5 permanences



ET AUSSI, DEPUIS 2010

- Plus de 320 projets J accompagnés par le FDLA
- 65 journées- réseau des animateurs jeunesse
- 90 journées de formation des coordonnateurs de politiques éducatives locales

ENGAGEMENTS POUR LA PÉRIODE 2025-2030

LE PROJET SOCIO-ÉDUCATIF COMME CLÉ DE VOÛTE DU PROJET DE TERRITOIRE



Les partenaires réunis au sein du réseau TE09 s'engagent pour les cinq années à venir, au travers de cet accord cadre départemental, à valoriser la notion de projet socio-éducatif territorial.

Les principes posés en introduction sont la base de tout projet local sur laquelle chaque territoire ariégeois doit pouvoir s'appuyer.

Les travaux menés dans le cadre de la révision du projet départemental ont permis de positionner le projet socio-éducatif comme la clé de voûte d'un projet de territoire à l'échelle de la commune ou de la communauté de communes.

Cette ambition est nécessairement coconstruite entre l'ensemble des acteurs locaux. Elle suppose de veiller au sens de l'action socio-éducative, de créer des passerelles, des espaces de coopération entre les acteurs et d'affirmer la transversalité des enjeux éducatifs.

POUR LA PÉRIODE 2025-2030, LES PARTENAIRES
DÉPARTEMENTAUX S'ACCORDENT SUR LES
QUATRE AXES CI-CONTRE :



Faire dialoguer les différents niveaux d'une politique éducative sociale, de l'intercommunalité au local, en passant par le bassin de vie.



Redonner de la valeur à l'éducation populaire, au tissu et à l'engagement associatif; donner la parole aux familles, aux habitants.



Faire progresser l'interconnaissance et les passerelles entre petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, social, urbanisme.



Prendre en compte la parole des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques, les accompagner entre attachement au territoire et mobilités.

« FAIRE DIALOGUER LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE ET SOCIALE, DE L'INTERCOMMUNALITÉ AU LOCAL, EN PASSANT PAR LE BASSIN DE VIE »



En considération des travaux collectifs menés lors de la révision 2023-2024

PROPOSITIONS

- **DU CÔTÉ DES INSTITUTIONS**

Intégrer dans les contractualisations propres à chaque institution, les principes du projet départemental

Favoriser des rencontres annuelles qui évitent l'entre-soi et qui privilégient des thématiques
- **DU CÔTÉ DES ÉLUS TERRITORIAUX**

Proposer à l'association des maires et des élus de l'Ariège une rencontre pour faire part des besoins et pour poser l'enjeu de la formation des élus aux questions éducatives et sociales

Veiller à ce que chaque territoire puisse signer l'accord cadre départemental et désigner officiellement des référents territoriaux

Organiser une journée annuelle de rencontre entre élus en charge de l'enfance et de la jeunesse
- **DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE**

Participer à la mise en forme et en vie de l'accord cadre départemental

Participer aux réseaux partenariaux locaux en relai des coordonnateurs territoriaux

Organiser ou participer à des journées d'échange de pratiques en fonction des actions engagées
- **DU CÔTÉ DES COORDONNATEURS TERRITORIAUX**

Mettre à disposition des outils en ligne pour alimenter chaque réseau partenarial territorial à l'échelle des bassins de vie: agenda - répertoire - charte d'engagements réciproques...

Développer des laboratoires d'expériences : chaque territoire s'engage sur une priorité, une expérimentation et apporte son analyse au "pot commun". Organisation de temps d'échange inter laboratoires

« FAIRE PROGRESSER L'INTERCONNAISSANCE ET LES PASSERELLES ENTRE SECTEURS PETITE- ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITÉ, SOCIAL, URBANISME »

PRIORITÉS

UN FONDAMENTAL : LA FORMATION



- ▶ Poursuite et renforcement du cursus de formation des coordonnateurs locaux
- ▶ Développement de formations croisées entre différents acteurs
- ▶ Intégration d'un module "partenariat" dans tous les cursus de formation "Jeunesse et Éducation Populaire" réalisés en Ariège
- ▶ Formation des élus territoriaux aux enjeux de "Éducation et éducation populaire"

LES MÉTIERS

- ▶ Création d'un espace de valorisation des métiers de l'animation socio-culturelle
- ▶ Valorisation des fonctions de coordination

LES DISPOSITIFS

- ▶ Décloisonnement et mise en synergie des dispositifs

PROPOSITIONS

DU CÔTÉ DES INSTITUTIONS

Pour une complémentarité des dispositifs :

Développer l'interconnaissance entre institutions

Etre présents auprès des acteurs territoriaux afin de leur permettre de mobiliser au mieux les dispositifs existants et de proposer conseil et expertise

DU CÔTÉ DES ÉLUS TERRITORIAUX

Mettre en place une demi-journée ou journée annuelle visant à un échange de pratiques et à une 'analyse des besoins. Journée à destination des élus en charge de l'enfance et de la jeunesse

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Construire des contenus de formation en direction des élus territoriaux

Participer à l'ingénierie des formations croisées, à des modules partenariaux, à la formation des coordonnateurs locaux

Participer à la démarche de mise en synergie des dispositifs aux côtés des institutions

DU CÔTÉ DES COORDONNATEURS TERRITORIAUX

Développer des formations croisées entre différents acteurs (élus-techniciens, enseignants-animateurs...)

S'appuyer sur l'expérimentation TER (Territoire Éducatif Rural) pour renforcer le lien avec l'Éducation Nationale

Poursuivre et renforcer le cursus de formation des coordonnateurs territoriaux, notamment par un acte d'engagement formalisé des employeurs

Créer un espace de valorisation des métiers de l'animation socio-culturelle

Accueillir davantage de stagiaires au sein des territoires. Participer régulièrement aux Jurys et intervenir dans les cursus de formation professionnelle

Valoriser les fonctions de coordination

“REDONNER DE LA VALEUR À L’ÉDUCATION POPULAIRE, AU TISSU ET À L’ENGAGEMENT ASSOCIATIFS, DONNER LA PAROLE AUX FAMILLES, AUX HABITANTS”

PRIORITÉS

- Vers la signature de la “charte des engagements réciproques” nationale.
- Éducation populaire : organisation de tribunes, d’assises. Élargissement du réseau
- Promotion de projets d’actions, d’ateliers citoyens, qui renouent avec la solidarité collective, la rencontre éducative et culturelle entre les habitants
- Développement de temps de discussion à visée philosophique avec les parents et les enfants au sein de tous les territoires
- Accentuation du volet observatoire de l’innovation éducative et sociale de “Territoires Éducatifs 09”

En considération des travaux collectifs menés lors de la révision 2023-2024

PROPOSITIONS

DU CÔTÉ DES INSTITUTIONS

“Aller vers” les territoires afin de garantir l’équité sur le département
Œuvrer à rendre les initiatives pertinentes pérennes
Structurer et faciliter
Mobiliser les centres sociaux, EVS, Tiers lieux, REAAP, GMR, Conseils citoyens, groupes de travaux territoriaux

DU CÔTÉ DES ÉLUS TERRITORIAUX

Consolider la formation, l’implication et la mise en réseau des élus en charge des questions d’éducation, de petite enfance/enfance/jeunesse

Inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal/syndical/ communautaire, des points d’information réguliers sur les questions d’éducation, de petite enfance/enfance/jeunesse et sur les activités de TE09

Soutenir les initiatives proposées au sein du réseau TE09 (appui logistique, communication, budget selon les ressources disponibles)

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS D’ÉDUCATION POPULAIRE

Poursuivre la démarche engagée avec le Conseil Départemental pour la signature départementale de la charte des engagements réciproques. Mener une réflexion sur la relation entre les pouvoirs publics et les associations dans un esprit de coopération

Poursuivre le lancement de tribunes associatives démarquées depuis peu. Ces dernières supposent un cheminement collectif et des projets d’action collective

Réfléchir collectivement aux moyens de soutenir la liberté associative au travers du développement d’un laboratoire de l’innovation éducative et sociale

DU CÔTÉ DES COORDONNATEURS TERRITORIAUX

Développer des temps de discussion à visée philosophique avec les enfants et les parents sur tous les territoires

Accentuer le volet observatoire de l’innovation éducative et sociale de “Territoires Éducatifs 09” en communiquant et valorisant les expérimentations des bassins de vie. Se nourrir également de ce qu’il se passe “ailleurs”.

PRENDRE EN COMPTE LA PAROLE DES JEUNES DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, LES ACCOMPAGNER ENTRE ATTACHEMENT AU TERRITOIRE ET MOBILITÉS...

PRIORITÉS

- Création d'un réseau partenarial élargi pour un accompagnement au plus près du jeune et de ses intentions : loisirs, insertion, emploi, formation... pour l'accompagnement du parcours, plus que du projet
- Mise en place d'un dispositif de type "défis jeunes"
- Développement de bourses aux projets de jeunes, notamment d'une bourse mobilité
- Élaboration d'un processus de communication plus efficient envers les jeunes



En considération des travaux collectifs menés lors de la révision 2023-2024

PROPOSITIONS

DU CÔTÉ DES INSTITUTIONS

Renforcer les aides aux projets des jeunes et le réseau des animateurs jeunesse

Promouvoir davantage les dispositifs en direction des jeunes
Élargir le réseau partenarial

DU CÔTÉ DES ÉLUS TERRITORIAUX

Faire des points d'information réguliers en conseil municipal / conseil syndical /conseil communautaire sur les questions relatives aux jeunes de nos territoires ruraux

Communiquer davantage auprès des habitants sur les dispositifs existant en direction des jeunes

Intégrer davantage les jeunes, leurs points de vue et leur parole dans les décisions politiques locales

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Développer la formation des pros sur "l'Aller vers" et sur la participation citoyenne, l'engagement, le pouvoir d'agir

DU CÔTÉ DES COORDONNATEURS TERRITORIAUX

Engager un travail approfondi sur la spécificité du métier d'animateur jeunesse

Promouvoir la mise en place de bourses aux projets de jeunes sur les territoires, notamment de bourses à la mobilité.

GOUVERNANCE



PRINCIPES SUPPORT



PRINCIPE POLITIQUE FONDATEUR

Il existe un intérêt partagé à maintenir et développer des instances et des modalités de dialogue réfléchies et définies entre acteurs éducatifs d'un territoire départemental.



PRINCIPE D'APPARTENANCE

L'adhésion au réseau "Territoires Educatifs" est volontaire et s'acte par la signature d'une charte



PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Chaque membre du réseau garde toute légitimité et autonomie dans ses propres prises de décision. Il contribue de manière volontariste à la circulation d'une information partagée dans le réseau.

RECETTE D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE EFFICIENTE



Mode de prise de décision adapté

Partage équitable des ressources

codes communs ou respectés adaptés à l'enjeu

Espaces d'écoute empathique, individuelle et systémique

Espace collectifs de régulation

Système de feedback efficient

Circulation de l'information équilibrée

Répartition claire et précise des rôles et des missions

SCHEMA DE GOUVERNANCE

FORUM ANNUEL



L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



COMPOSITION

Les acteurs de réseau Territoires Educatifs signataires de la charte



MISSIONS

Elaboration des orientations générales

Examiner des travaux des groupes de travail

Proposer la signature de documents officiels au comité des signataires



MODE DE FONCTIONNEMENT

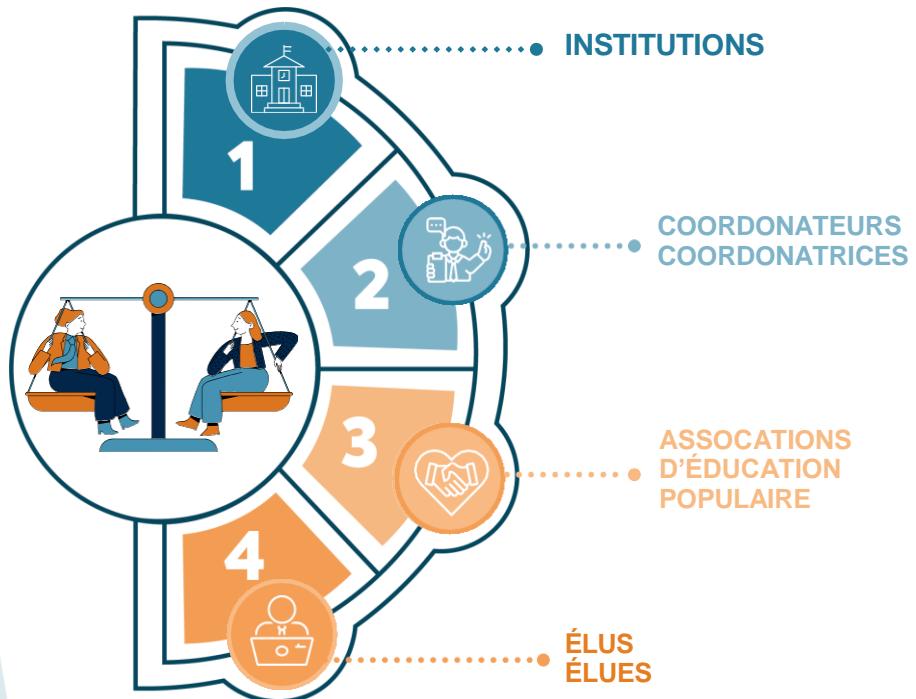
Décisions par consentement

Réunion annuelle, a minima



LE COMITÉ DE COORDINATION

COMPOSITION



MISSIONS

Veiller à la circulation et à la transmission de l'information

Animer le plan de communication

Suivre et valoriser les travaux des groupes

Partager la veille de la situation des territoires

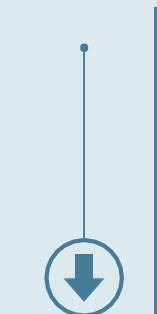
Organiser l'accompagnement concerté des territoires

MODES DE FONCTIONNEMENT

Décisions consensuelles

Réunions trimestrielles

LES GROUPES DE TRAVAIL



COMPOSITION

Les groupes sont issus de réseau. Ils sont mobilisés sur des orientations du projet départemental ou relèvent d'initiatives d'acteurs qui décident d'apporter une contribution aux orientations du projet départemental. Leur composition se définit sur la base du volontariat et du sujet traité



MISSIONS

Travailler les orientations définies par l'assemblée

Mettre en oeuvre des actions qui découlent de ces orientations

Rendre compte annuellement auprès de l'assemblée plénière des réflexions et actions engagées

réfléchir à des propositions d'orientations à soumettre à l'assemblée plénière



MODE DE FONCTIONNEMENT

Le groupe est autonome et libre de décider de ses propres règles de fonctionnement

Rythmicité des travaux à définir par le groupe



UN FORUM ANNUEL

COMPOSITION

Tous les acteurs du réseau + les partenaires et les publics

MISSIONS

Partager des expériences

Valoriser les avancées éducatives

Valoriser l'impact social



Enrichir et renforcer les partenariats

Consulter

MODE DE FONCTIONNEMENT

Évènement annuel

CHARTE D'ADHÉSION



ADHÉSION AU PROJET DÉPARTEMENTAL

Chaque membre, individuel ou collectif, se reconnaît dans les principes fondateurs du Projet départemental pour des politiques socio-éducatives concertées. Il adhère aux priorités définies collectivement. Il s'engage à promouvoir les valeurs fondatrices du projet ainsi que le projet lui-même, dans le périmètre de son champ d'action, local ou départemental. Chaque signataire (commune, communauté de communes, association...) de cette charte d'adhésion se reconnaît en tant que « Territoire Éducatif », territoire qui fait de l'éducation, dans toute sa globalité, une priorité. En retour, les acteurs des territoires signataires, bénéficient des ressources du réseau et de cet espace de coopération qu'ils peuvent solliciter. Ils peuvent utiliser, en reconnaissance de cette adhésion, le logo «Territoire Éducatif», dans leurs communications.



ENGAGEMENT À PARTICIPER À LA VIE DU RÉSEAU

- Le réseau est fondé sur un système d'échange coopératif qui vise à mettre en commun des compétences, des ressources, des énergies, des réflexions qui contribuent à la qualité de l'action éducative en Ariège
- Par conséquent, chaque membre s'engage à participer, dans la mesure de ses disponibilités et de ses contraintes, aux rencontres (réunions, formations, forums...) qui contribuent à l'animation du projet départemental et à la vie du réseau.
- Chaque territoire signataire s'engage à désigner un ou des techniciens référents pour participer aux instances du projet départemental et à relayer les informations qui les concernent.
- Il s'engage également à mandater, a minima, un élu ou un administrateur référent. Ce dernier participe aux instances d'animation du projet départemental qui le concernent et relaie les informations, sur son propre territoire.
- Inversement, afin d'alimenter le réseau, il partage les actions développées et les réflexions engagées à son échelle d'action.
- En retour, le capital ressource constitué par le réseau fait l'objet d'une base de données et constitue un « annuaire » de compétences mobilisables.

RESPECT DES RÈGLES DE GOUVERNANCE COCONSTRUITES

Chaque signataire de cette charte d'adhésion est en accord avec les modalités de gouvernance définies et avec les règles de fonctionnement qui en découlent. Il garde toute légitimité et autonomie dans ses propres prises de décisions. Il contribue de manière volontariste à la circulation d'une information partagée dans le but d'alimenter les orientations du projet départemental et les actions engagées. Il participe, au niveau qui le concerne, aux instances mises en place : assemblée plénière, comité de coordination, groupes de pairs, groupes de travail, forum annuel.

Le comité de coordination étant une instance susceptible de prendre certaines décisions, les membres qui le composent doivent s'assurer, dans la mesure du possible, de siéger avec le mandat le plus large visant à faciliter le processus de prise de décision (Mise en place d'accompagnements techniques des territoires, valorisation des travaux de groupes, préparation de l'assemblée plénière...).

Ce comité ne se substitue toutefois pas aux espaces décisionnaires des organisations qui le composent.



TERRITOIRES ÉDUCATIFS

09

RÉSEAU PARTENARIAL



CONTACT :

Tel. 05 61 02 06 47 - 05 61 02 80 02

Mail: contact@territoireseducatifs09.org

www.territoireseducatifs09.org